

Date de dépôt: 16 décembre 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Des bus des transports publics genevois qui ne s'arrêtent pas aux arrêts : est-ce une nouvelle mode ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 décembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Mercredi 3 décembre 2008, 18h17. Arrêt Jonction. En présence d'une éminente députée verte, j'attendais sagement un bus des Transports publics d'une ligne qui fait régulièrement l'objet de mes interrogations quant à la prise en compte réelle des besoins des usagères et usagers des transports publics, compte tenu de la médiocre qualité de service qu'elle offre.

Arrivé avec une ou deux minutes de retard, le bientôt célèbre bus D nous fait l'honneur d'un nouveau type de prestation : il s'arrête normalement à l'arrêt... Mais n'ouvre pas ses portes ! Les personnes qui se rendent à Plan-les-Ouates, Perly, Saint-Julien ou Valleiry font des signes au conducteur, frappent fort courtoisement contre les portes pour solliciter la possibilité de rejoindre le véhicule (d'autant plus que le suivant n'arrive que 20 minutes plus tard)... Mais rien... Quelques sourires ironiques ou désespérés des passagers qui se trouvent dans le bus, un conducteur qui ne bronche pas... Et le bus qui repart après 1 minute d'arrêt sans avoir embarqué ou débarqué le moindre passager !

S'il est compréhensible qu'un conducteur puisse, à l'occasion, oublier de s'arrêter à un arrêt sur demande en rase campagne, il semble pour le moins sidérant d'avoir un bus qui marque l'arrêt, mais qui n'accepte pas de laisser monter ou descendre des passagers.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous donner quelques explications quant à la fréquence de ce type d'incidents fort désagréables et de nature à dégoûter - à raison - les usagers des transports publics ? Peut-il également nous donner quelques explications sur les processus mis en œuvre pour répertorier puis - je l'espère - corriger ce type d'incidents ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Deux problèmes sont venus perturber l'exploitation de la ligne D, le mercredi 3 décembre dernier, durant la tranche horaire de 17h30 à 19h00 (ligne sous-traitée à la société Touriscar, mais dont les TPG gardent la responsabilité).

Cette semaine-là, deux autobus articulés mis en place ont été immobilisés pour des raisons techniques et ont été remplacés par des véhicules de plus faible capacité. Des surcharges ont donc eu lieu sur cette ligne aux heures de pointe, rendant la montée et la descente des véhicules difficiles sur cette ligne. Des retards de 6 minutes ont en outre été enregistrés sur l'ensemble de la ligne durant cette tranche horaire.

Le mercredi 3 décembre, le conducteur du véhicule assurant la desserte de l'arrêt Jonction à 18h17 a pris sur lui de ne pas effectuer l'arrêt, car son véhicule était extrêmement chargé et aucun passager à bord n'avait actionné le bouton de demande d'arrêt. Il s'agit clairement d'une faute humaine à laquelle les TPG ont été rendus attentifs par les plaintes d'une vingtaine de clients auprès de leur service relations clientèle (tél : 022 308 33 11).

Les TPG reconnaissent ainsi qu'il s'agit d'un événement regrettable mais exceptionnel. En conséquence, les TPG se sont assurés auprès du sous-traitant que ce type de comportement ne se reproduirait plus. Pour rappel, tous les conducteurs sont contraints de marquer tous les arrêts et de faciliter au mieux la montée et la descente de la clientèle.

Concernant les problèmes spécifiques de la ligne D, les fréquences vont être augmentées en passant de 20 à 15 minutes aux heures de pointes lors du changement d'horaire du 14 décembre 2008. Par ailleurs, d'importants travaux sont engagés sur tout le tracé de la ligne afin de fiabiliser les temps de parcours.

De plus, les TPG vont faire le nécessaire pour que les deux autobus Van Hool du sous-traitant soient remplacés à brève échéance par de nouveaux bus Citaro de plus grande capacité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler